



TERMES DE RÉFÉRENCE DU HCR
POUR LA CATÉGORIE D'ADMINISTRATEUR AUXILIAIRE
(Envoyer le document à HQPC00 dès qu'il est finalisé et approuvé par le(s) gestionnaire(s) du poste)

DATE DE PRÉSENTATION : jour/mois/année

PARTIE 1A : DONNÉES DE CLASSIFICATION

A.1 DONNÉES ACTUELLES/OFFICIELLES DU POSTE

Numéro du poste :		
Titre du poste : Administrateur associé		
Grade :	Catégorie : Administrateur auxiliaire	
Lieu d'affectation :		
Numéro du poste du superviseur :	Titre du superviseur :	Grade du superviseur :

ACTION REQUISE

A.2 CRÉATION DU POSTE (Veuillez cocher le cas échéant)

A.3 RÉVISION DU POSTE EXISTANT (Veuillez cocher le cas échéant et **indiquer le titre actuel révisé**)

Changement de titre Mise à jour des responsabilités Autres (préciser) :

	Titre :	Grade	Catégorie
De :			Administrateur auxiliaire
À :			Administrateur auxiliaire

PARTIE 1B - JUSTIFICATION DU POSTE

JUSTIFICATION (Création / Révision) – Expliquer ci-dessous pourquoi la création du poste est nécessaire. Si le poste a besoin d'être révisé, dire en quoi l'évolution du contexte ou les changements au niveau des exigences du poste justifient une révision.



TERMES DE RÉFÉRENCE DU HCR
POUR LA CATÉGORIE D'ADMINISTRATEUR AUXILIAIRE
(Envoyer le document à HQPC00 dès qu'il est finalisé et approuvé par le(s) gestionnaire(s) du poste)

Date de classification ⁽¹⁾ :

PARTIE 2A – IDENTIFICATION DU POSTE	
Numéro du poste :	Code de l'emploi ⁽¹⁾ :
Titre du poste : Administrateur associé chargé de liaison (déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques)	Profil de l'emploi ⁽¹⁾ :
Lieu d'affectation : Siège à Genève en Suisse	Groupe fonctionnel ⁽¹⁾ :
Numéro, titre et grade du poste du superviseur :	Code CCOG ⁽¹⁾ :
Grade :	Catégorie ⁽¹⁾ : Administrateur auxiliaire
	⁽¹⁾ À compléter par PCU
PARTIE 2B – EXIGENCES DU POSTE	

2.1 CONTEXTE ORGANISATIONNEL. *Définir le rôle du titulaire du poste au sein de l'équipe, ses relations externes et internes de travail ou ses contacts, ainsi que le contexte dans lequel il/elle travaille et le niveau de supervision qu'il/elle reçoit ou assure, le cas échéant.*

Il est un fait établi et largement reconnu que le HCR a contribué à la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda de l'Initiative Nansen de 2015 pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques (Agenda de protection), ainsi qu'au Cadre stratégique et Plan de travail de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) pour la période 2016-2019. Les outils et les documents d'orientation, de formation, d'analyse et de politiques, entre autres, produits, ont été bien accueillis et largement utilisés par les États et d'autres parties prenantes au cours de ces dernières années. Pour ce qui est de la coopération internationale dans ce domaine, le HCR a contribué, dans le cadre de la PDD, aux côtés de l'OIM et en coordination avec elle, à une meilleure coordination et une plus grande coopération interorganisations, à une programmation conjointe et à l'accroissement de la capacité de mise en œuvre des activités, conformément à l'Agenda de protection Nansen et au Plan de travail de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

Au plan institutionnel, la question de la mobilité humaine liée aux catastrophes et aux changements climatiques, notamment un plus grand engagement avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'amélioration du cadre juridique et normatif de la protection internationale des personnes déplacées dans ces contextes et la cohérence au niveau des politiques dans les forums régionaux et mondiaux, demeurent de toute évidence une priorité pour le HCR.

Aujourd'hui la question des déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques est largement reconnue par les États, ainsi que le rôle du HCR dans ce domaine, compte tenu de son expertise en matière de protection. Les recherches sont en cours pour mieux analyser et comprendre les situations complexes résultant des catastrophes et des changements climatiques, ainsi que leurs liens avec les conflits/les violences et les déplacements, et l'environnement de protection pour les personnes déplacées dans ce contexte. Ce fait est illustré en particulier par le travail entrepris dans la mise en œuvre de la PDD, ainsi que par d'autres processus politiques mondiaux dans lesquels le HCR est engagé. Ces processus sont notamment les suivants :

- À la suite du Sommet humanitaire mondial et de la Déclaration de New York, d'intenses efforts sont déployés au plan international pour parvenir, avant la fin de l'année 2018, à un accord sur le Pacte mondial

sur les réfugiés. Le HCR a joué un rôle central dans ce processus, qui met en place un meilleur cadre d'engagement en faveur des réfugiés dans le monde. Le projet final du Pacte tient compte des interactions entre le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles d'une part, et les facteurs des déplacements des réfugiés d'autre part, et souligne la pertinence de la protection internationale pour les nombreuses personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques.

- Le HCR est également membre de l'Équipe spéciale sur les déplacements du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages prévu dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- En outre, l'Organisation a été impliquée dans l'élaboration du projet *Words into Action* entrant dans le cadre du suivi du Cadre d'action de Sendai.
- Le HCR est aussi régulièrement consulté. Il prend part aux discussions de haut niveau dans des forums relatifs aux droits de l'homme. La mobilité humaine et les déplacements liés aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique constituent une partie importante des déplacements que ces discussions visent à gérer.

Pour le HCR, la participation à ces forums en tant qu'acteur principal, ayant une expertise reconnue en matière de protection internationale, est importante pour soutenir des résultats positifs devant renforcer les outils de la communauté internationale dans ce domaine et assurer la cohérence politique en particulier lors de la phase importante de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés. L'Administrateur associé chargé de la liaison sera impliqué dans tous ces forums. Il participera aux principales discussions sur les politiques relatives aux déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques.

Le HCR demeure pleinement engagé à continuer de travailler avec la PDD et à la soutenir dans son rôle et ses priorités, en particulier à partir de juin 2019 qui marque le début du nouveau mandat de cette plateforme et de sa présidence française. Il est essentiel de garder l'élan sur cette question, de continuer à souligner l'importance des besoins de protection des personnes déplacées dans ce contexte et de veiller à ce que les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques demeurent en bonne place dans l'ordre du jour. L'implication du HCR dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques s'explique par son expertise largement reconnue en matière de protection. L'Organisation fait bénéficier à la Plateforme et à d'autres partenaires impliqués de son expertise en la matière ainsi que de son expérience sur le terrain, de son engagement dans les opérations à travers le monde et de ses relations de longue date avec les gouvernements sur les questions liées aux déplacements. Dans ce contexte, l'Administrateur associé chargé de la liaison bénéficiera pleinement de l'expertise reconnue du HCR. Il/elle assurera la liaison avec la Plateforme et d'autres partenaires concernés sur cette base, et soutiendra des activités spécifiques, si nécessaire. En outre, il/elle établira aussi régulièrement des rapports sur l'action du HCR concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques et améliorera la visibilité du rôle de l'Organisation dans ce domaine, en coopération avec la Plateforme et d'autres principaux partenaires.

Comme susmentionné, au vu de son expérience sur le terrain et de son expertise juridique largement reconnue en matière de protection internationale, l'un des principaux domaines d'action de l'Organisation dans les années à venir consistera à promouvoir la mise au point d'orientations sur la protection internationale précisant les circonstances dans lesquelles les instruments régionaux et internationaux pour les réfugiés peuvent être interprétés comme s'appliquant aux personnes déplacées au-delà des frontières du fait des catastrophes, en particulier en cas de lien avec un conflit et/ou la famine. En 2017, le HCR a entamé une importante étude aujourd'hui dans sa phase de finalisation, visant à analyser les déplacements et les pratiques étatiques de protection internationale des personnes ayant été contraintes de fuir au-delà des frontières dans les situations de changements climatiques, de catastrophes, de conflits ou de violences dans le pays d'origine. Dans les mois à venir, d'autres travaux seront menés pour mieux comprendre la protection assurée dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques, afin de clarifier l'application des normes juridiques régissant la

protection internationale, dès lors qu'elles sont pertinentes et applicables. L'Administrateur associé chargé de la liaison sera impliqué dans ce travail. Il/elle contribuera aux activités d'analyse et de recherche sur les cadres normatifs et juridiques dans ce contexte.

L'Administrateur associé chargé de la liaison travaillera au sein de l'Unité chargée des déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques à la Section des conseils juridiques et des politiques de protection de la Division de la protection internationale du HCR. Il/elle recevra aussi des orientations des collègues du HCR au sein de la Division, notamment du Directeur adjoint qui supervise la Section des conseils juridiques et des politiques de protection, du Chef de cette Section, des collègues de l'Unité chargée des déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques et d'autres unités. Il/elle interagira aussi (et apprendra d'eux) avec des collègues des Bureaux régionaux du Siège et d'autres divisions (Division de la résilience et des solutions, Division de l'appui et de la gestion des programmes, Division des relations extérieures, etc.), ainsi qu'avec ceux travaillant dans les bureaux régionaux et les bureaux-pays du HCR sur les projets supposant une coordination et une collaboration avec eux.

SUPERVISION : L'Administrateur auxiliaire sera placé sous la supervision directe du gestionnaire indiqué sous « Titre du superviseur et numéro du poste ». Le superviseur sera chargé d'évaluer la performance de l'Administrateur auxiliaire. Il/elle veillera à ce que celui-ci bénéficie d'une séance complète d'orientation, suivie d'une formation sur le tas et de conseils constamment donnés aux fins de formation/d'apprentissage pendant la durée d'affectation. En appui au superviseur, l'Unité chargée des Administrateurs auxiliaires fournit des orientations relatives à la supervision, dès le recrutement ou la réaffectation de l'Administrateur auxiliaire.

CONDITIONS DE VIE AU LIEU D'AFFECTATION

Veillez indiquer si les éléments suivants sont disponibles au lieu d'affectation

Logement / hébergement	
Soins de santé	
Établissements scolaires	
Sécurité	
Autres (transport, banques, etc.)	

2.2 ÉNONCÉ DE LA FONCTION. *Décrire les missions, les responsabilités et les pouvoirs liés au poste.*

Missions *(principaux résultats à atteindre)*

- Des contacts réguliers et des échanges d'informations sont entretenus avec la PDD et les principaux partenaires ;
- Des rapports sont régulièrement publiés sur les principales activités concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques et sur les réalisations ;

- Amélioration de la visibilité de l'engagement du HCR concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Une coopération étroite et des activités conjointes avec les principaux partenaires sur les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques, comme la PDD, l'OIM, l'IDMC, le NRC, le PNUE et d'autres interlocuteurs concernés sont développées et maintenues ;
- Les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques sont davantage intégrés dans les activités du HCR, dans les forums mondiaux pertinents sur les politiques, dans les événements organisés aux niveaux mondial, régional et national et dans les opérations du HCR sur le terrain à travers le monde ;
- De l'aide est apportée aux activités de recherche et à l'analyse sur l'applicabilité des instruments relatifs aux réfugiés dans le cadre de déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- De l'aide est apportée pour l'organisation d'événements sur les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques, notamment en coordination avec la PDD si nécessaire ;
- Une aide ponctuelle est apportée à la PDD pour des activités spécifiques sous la présidence française, si nécessaire.

Responsabilités (*processus entrepris et fonctions assumées pour atteindre les résultats*)

- Assurer la liaison sur les questions concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques avec les partenaires concernés, en particulier, avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes ;
- Suivre l'évolution de la situation et soutenir l'engagement du HCR dans les forums/processus mondiaux sur les politiques (CCNUCC, Pacte mondial sur les réfugiés, Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, Conseil des droits de l'homme, etc.)
- Participer et contribuer aux discussions dans le cadre de réunions externes et internes sur les questions politiques concernant la DIP au sujet des déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Aider à l'organisation d'ateliers internes et externes et de conférences sur les questions concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques, notamment en coopération avec des partenaires ;
- Aider à la préparation de rapports, de documents d'information, de principes directeurs et de lettres ;
- Rédiger régulièrement des rapports, des récits à publier sur Internet, des articles sur l'engagement du HCR concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Contribuer à l'analyse juridique/normative et aux projets de recherche sur l'applicabilité des instruments relatifs aux réfugiés dans le cadre des déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Exécuter d'autres tâches si nécessaire.

Pouvoirs (*décisions prises pour s'acquitter des responsabilités et atteindre les résultats*)

- Garder la liaison et des relations étroites avec la PDD et les principaux partenaires ;
- Publier régulièrement des rapports thématiques sur l'action du HCR concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Contribuer à la rédaction de notes d'information, de documents d'orientation et de points de discussion sur les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Contribuer à améliorer l'analyse de l'applicabilité des instruments concernant les réfugiés dans le cadre de déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Contribuer à améliorer la visibilité des questions relatives aux déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques.

2.3 COMPÉTENCES REQUISES, *illustrant les aptitudes indispensables pour atteindre les résultats susmentionnés et obtenir une bonne performance. À tous les postes, le fonctionnaire est tenu de respecter les valeurs et les compétences de base du HCR. Le cas échéant, choisir au maximum six compétences managériales et trois compétences transfonctionnelles. (Veuillez noter que*

le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires autorise le fonctionnaire et son superviseur à choisir jusqu'à cinq compétences transfonctionnelles.)

<u>Code</u>	<u>Compétences managériales</u>	(Max. 4)
1. <input type="checkbox"/> M001	Responsabilisation et établissement de rapports de confiance	
2. <input type="checkbox"/> M002	Gestion des performances	
3. <input type="checkbox"/> M003	Jugement et prise des décisions	
4. (M004)	Planification et vision stratégiques	(Ne s'applique pas aux adm. aux.)
5. (M005)	Leadership	(Ne s'applique pas aux adm. aux.)
6. <input type="checkbox"/> M006	Gestion des ressources	

<u>Code</u>	<u>Compétences transfonctionnelles</u>	(Max. 3)
1. <input checked="" type="checkbox"/> X001	Sens de l'analyse	
2. <input type="checkbox"/> X002	Innovation et créativité	
3. <input type="checkbox"/> X003	Ouverture aux technologies	
4. <input type="checkbox"/> X004	Négociation et résolution des conflits	
5. <input checked="" type="checkbox"/> X005	Planification et organisation	
6. <input checked="" type="checkbox"/> X006	Conception de politiques et recherche	
7. <input type="checkbox"/> X007	Sensibilité aux questions politiques	
8. <input type="checkbox"/> X008	Gestion des parties prenantes	
9. <input type="checkbox"/> X009	Capacité de changement et possibilité de s'adapter	

2.4 QUALIFICATIONS MINIMALES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE

Indiquer le niveau d'études, l'expérience professionnelle et la(les) langue(s) indispensable(s) pour travailler à ce poste.

ÉTUDES/DIPLÔMES : Diplôme universitaire (Master ou équivalent) en Études sur les migrations forcées, Droit international, Relations internationales, Droits de l'homme, Sciences sociales, Études environnementales, Durabilité ou d'autres domaines connexes.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

- Minimum 2 années d'expérience avec un Master OU 3 années d'expérience avec une licence dans les domaines du changement climatique, de la réponse humanitaire, de la réduction des risques de catastrophe ou des questions de réfugiés ;
- Expérience de la collaboration et de la liaison avec les États, le système des Nations Unies, les ONG et/ou le monde universitaire ;
- Expérience de la communication/des rapports pour un public externe

APTITUDES : De solides aptitudes en matière de recherche, de rapport et de rédaction sont essentielles. Bonne maîtrise de l'anglais et du français. La capacité d'établir et de garder de bonnes relations de travail avec des personnes de cultures différentes est essentielle.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Veillez indiquer les langues requises (langues officielles des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe).

- **Anglais, français : Essentiel**
- Espagnol : **Souhaitable**

2.5 QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES SOUHAITABLES. *Indiquer toute expérience ou connaissance qui serait un atout comme : les programmes d'apprentissage du HCR, d'autres formations, d'autres langues et expérience sur le terrain ou au Siège, etc.*

Souhaitable

- Exposition antérieure/appui aux questions concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans d'importants processus politiques internationaux ;
- La connaissance des questions concernant les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ainsi que du mandat et du rôle du HCR est souhaitable ;
- La connaissance/la compréhension des principaux sujets/processus actuels relatifs à l'aide humanitaire ou aux forums politiques sur le climat.

2.6 COMPOSANTES FORMATION ET ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

COMPOSANTES FORMATION :

– Cours de formation obligatoire :

1. Cours de sécurité de base sur le terrain (N.B. : À reprendre tous les 3 ans)
2. Cours de sécurité avancé sur le terrain (N.B. : À reprendre tous les 3 ans)
3. Programme d'orientation en matière de protection
4. Cours des Nations Unies sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir
5. Orientation en matière d'IPSAS

– Cours de formation recommandés

Veillez indiquer au moins 1 ou 2 cours de formation particulièrement adaptés pour ce poste d'administrateur auxiliaire, disponibles sur la plate-forme Learn and Connect.

Programme d'apprentissage du HCR en matière de protection.

ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE

Veillez indiquer la teneur de ce que le titulaire apprendra pendant son affectation, définie par des résultats mesurables en termes d'aptitudes pratiques ou de compétences prouvées, spécifiées chaque année.

- Exposition à la mise au point et à l'exécution des politiques du HCR relatives aux déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Exposition directe aux principales discussions mondiales sur les politiques dans des domaines thématiques, notamment dans le cadre de la CCNUCC, du Cadre de Sendai, des organismes de défense des droits de l'homme et du Pacte mondial sur les réfugiés ;
- Coopération et relation étroites avec la PDD et d'autres principaux partenaires ;
- Une plus grande compréhension des relations que le HCR entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales ;
- Des aptitudes améliorées en matière de recherche et d'analyse de l'applicabilité des instruments concernant les réfugiés aux déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques ;
- Une compréhension plus approfondie du droit des réfugiés ;

- Des aptitudes améliorées pour la rédaction des rapports globaux relatifs à l'action du HCR sur les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques, y compris les rapports des Nations Unies.